



INFO
NÉGO
18 NOVEMBRE 2024

NÉGOCIATION SALARIALE 1 DÉCLARATION FO LCL

La plupart des observateurs sont unanimes : dans les entreprises, les augmentations de salaire n'ont pas suivi l'inflation, le risque de décrochage et de baisse de motivation de la part des salariés est élevé. Chez LCL, ce risque est avéré.

Les augmentations collectives de 2022 et 2023 et l'augmentation ciblée de 2024 ne font pas exception à la règle : les salaires n'ont pas été augmentés en due proportion de l'inflation.

Or, face aux suppressions d'emplois qui se multiplient, même le Fonds Monétaire International recommande de mettre en place de nouvelles recettes visant à financer un filet de protection sociale.

De plus, l'étude comparative sur les rémunérations chez LCL, promise pour contrer la grève de février 2024, a également mis en lumière le décrochage des rémunérations fixes dans la structure de notre rémunération.

Une augmentation générale est donc nécessaire. Elle, seule, permettrait de maintenir LCL dans le marché et d'améliorer notre système de sécurité sociale.

D'autant que Serge Magdeleine, dès son arrivée, s'est engagé à reprendre les investissements, en berne depuis quelques années déjà, sur plusieurs thèmes : informatique, marketing ... Ces investissements, probablement nécessaires, devraient cependant avoir un impact négatif sur les résultats et donc sur notre rémunération variable collective (intéressement et participation).

Il est donc indispensable de contrebalancer cette baisse potentielle de l'une des composantes de notre rémunération. Plus que jamais une augmentation de la rémunération fixe s'impose.

LCL est de nouveau élu service client pour l'année 2025. Cette reconnaissance est due à l'engagement sans faille de ses salariés. Il est temps de les reconnaître également.



Délégation Nationale **FO LCL**
Immeuble Garonne - BC 401-11
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
☎ 01 42 95 12 05

✉ fo_delegation-nationale@lcl.fr

